

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le **mardi 04 avril 2023 à 19 h 30** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François SERVENT, Maire de Nieulle-sur-Seudre.

Nombre de Conseillers :
 En exercice : 14 - Présents : 11 - Votants : 14 - Pouvoirs : 03
 Date de Convocation : 28/03/2023

Présents : M. SERVENT François, Maire, Mme CHEVALIER Ingrid, M. BOITEL Dominique, M. ANGER Gérard, Adjoint, Mme BILLAUD Vanessa, Mme CHAUVET Maguy, M. GACHINAT Patrick, M. MANCEAU Michel, Mme MORICE Élodie, M. OCTEAU Stéphane et M. VIOLLET Geoffroy.

Absents excusés : Mme CHALONY Emmanuelle, M. RENOULEAUD Bruno et Mme TOBI Karine qui ont donné pouvoir respectivement à Mme CHEVALIER Ingrid, M. SERVENT François et Mme MORICE Élodie.

Secrétaire de séance : M. MANCEAU Michel.

M. Laurent GIRAUD, Secrétaire Général, assiste à la séance, sur prescription de monsieur le maire, conformément à l'article L. 2541-7 du code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2023 ne soulevant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES COMMUNALES

- **Approbation des comptes de gestion du Receveur Municipal (Budget Principal et Budgets Annexes)**

M. le Maire rappelle les dispositions de l'article L2121-31 du CGCT qui prévoit que le conseil municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs.

Le vote du compte de gestion doit intervenir obligatoirement avant celui du compte administratif. En effet, l'assemblée délibérante ne peut valablement délibérer sur les comptes administratifs sans disposer des comptes de gestion correspondants. Le compte de gestion fait partie des pièces justificatives exigibles au titre du contrôle de légalité et doit être obligatoirement transmis avec le compte administratif.

M. le Maire invite l'Assemblée Municipale à se prononcer sur ce dossier.

Budget boulangerie

Résultats budgétaires de l'exercice

21604 - BOULANGERIE NIEULLE S/SEUDRE -

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 969,36	11 518,32	14 487,68
Titres de recette émis (b)	1 466,36	6 003,38	7 469,74
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 466,36	6 003,38	7 469,74
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 969,36	11 518,32	14 487,68
Mandats émis (f)		849,20	851,34
Annulations de mandats (g)	2,14		
Depenses nettes (h = f - g)	2,14	849,20	851,34
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 464,22	5 154,18	6 618,40
(h - d) Déficit			

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00

Délibération n° D23_03_01

Budget supérette

Résultats budgétaires de l'exercice

21603 - SUPERETTE NIEULLE S/SEUDRE -

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 284,94	21 606,30	27 891,24
Titres de recette émis (b)	1 784,94	8 589,95	10 374,89
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 784,94	8 589,95	10 374,89
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 284,94	21 606,30	27 891,24
Mandats émis (f)		297,33	299,95
Annulations de mandats (g)	2,62		
Depenses nettes (h = f - g)		297,33	299,95
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 782,32	8 292,62	10 074,94
(h - d) Déficit			

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00

Délibération n° D23_03_02

Budget salon de coiffure

Résultats budgétaires de l'exercice

21602 - SALON DE COIFFURE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 307,14	22 886,71	29 193,85
Titres de recette émis (b)	3 107,14	3 892,98	7 000,12
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	3 107,14	3 892,98	7 000,12
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 307,14	22 886,71	29 193,85
Mandats émis (f)	3 184,30	281,57	3 465,87
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	3 184,30	281,57	3 465,87
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		3 611,41	3 534,25
(h - d) Déficit	77,16		

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00

Délibération n° D23_03_03

Budget principal

Résultats budgétaires de l'exercice

21600 - NIEULLE SUR SEUDRE -

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 907 879,94	1 281 193,50	3 189 073,44
Titres de recette émis (b)	1 202 233,75	1 030 025,03	2 232 258,78
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 202 233,75	1 030 025,03	2 232 258,78
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 907 879,94	1 281 193,50	3 189 073,44
Mandats émis (f)	1 356 232,57	949 796,17	2 306 028,74
Annulations de mandats (g)		4 004,07	4 004,07
Depenses nettes (h = f - g)	1 356 232,57	945 792,10	2 302 024,67
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		84 232,93	
(h - d) Déficit	153 998,82		69 765,89

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00

Délibération n° D23_03_04

▪ Vote des comptes administratifs

Après avoir présenté les comptes administratifs figurant ci-après, pour le budget général et les budgets annexes, de la boulangerie, de la supérette et du salon de coiffure, monsieur le maire demande s'il y a des observations. N'ayant pas d'observation, il quitte la salle et demande à Monsieur Michel MANCEAU, doyen de la séance, de bien vouloir faire procéder au vote des comptes administratifs tels que présentés.

Budget boulangerie

Investissement

Dépenses	Prévu :	2 969,36
	Réalisé :	1 468,50
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 969,36
	Réalisé :	1 466,36
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	11 518,32
	Réalisé :	849,20
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	11 518,32
	Réalisé :	8 852,70
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-2,14
Fonctionnement :	8 003,50
Résultat global :	8 001,36

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00

M. SERVENT, Maire, n'a pas pris part au vote.

Délibération n° D23_03_05

Budget supérette

Investissement

Dépenses	Prévu :	6 284,94
	Réalisé :	1 787,56
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	6 284,94
	Réalisé :	1 784,94
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	21 606,30
	Réalisé :	297,33
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	21 606,30
	Réalisé :	22 193,25
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-2,62
Fonctionnement :	21 895,92
Résultat global :	21 893,30

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00

M. SERVENT, Maire, n'a pas pris part au vote.

Délibération n° D23_03_06

Budget salon de coiffure

Investissement

Dépenses	Prévu :	6 307,14
	Réalisé :	6 291,44
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	6 307,14
	Réalisé :	3 107,14
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	22 886,71
	Réalisé :	281,57
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	22 886,71
	Réalisé :	9 662,69
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-3 184,30
Fonctionnement :	9 381,12
Résultat global :	6 196,82

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00

M. SERVENT, Maire, n'a pas pris part au vote.

Délibération n° D23_03_07

Budget principal

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 907 879,94
	Réalisé :	1 356 232,57
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 907 879,94
	Réalisé :	1 554 301,06
	Reste à réaliser :	132 961,80

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 281 193,50
	Réalisé :	945 792,10
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 281 193,50
	Réalisé :	1 451 502,71
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	198 068,49
Fonctionnement :	505 710,61
Résultat global :	703 779,10

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 13 - Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00

M. SERVENT, Maire, n'a pas pris part au vote.

Délibération n° D23_03_08

▪ **Affectation des résultats du compte administratif 2022**

Monsieur le maire indique que l'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif. Le vote du compte administratif intervenant avant le budget primitif les résultats de l'exercice 2022 seront intégrés au budget primitif.

Budget boulangerie

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice:	5 154,18
Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA)	2 849,32
Résultat de clôture à affecter:	8 003,50

Besoins réels de la section d'investissement	
Résultat d'investissement de l'exercice:	1 464,22
Résultat reporté N-1 (ligne 001 du CA):	-1 466,36
Résultat de clôture:(ligne 001)	-2,14
Restes à réaliser recettes:	0,00
Restes à réaliser dépenses:	0,00
Solde Restes à Réaliser;	0,00
Résultat clôture+rar:	-2,14
Besoin de financement:	
Excédent de financement:	

reprise au BP de la commune
suite clôture budget au 31-12-22

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire:	8 003,50
En couverture du besoin réel de financement:	0,00
En dotation complémentaire:	
Total 1068:	0,00
Excédent reporté(ligne 002 en recettes):	8 003,50
TOTAL AFFECTE:	

reprise au BP de la commune
suite clôture budget au 31-12-22

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00

Délibération n° D23_03_09

Budget supérette

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice:	8 292,62
Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA)	13 603,30
Résultat de clôture à affecter:	21 895,92

Besoins réels de la section d'investissement	
Résultat d'investissement de l'exercice:	1 782,32
Résultat reporté N-1 (ligne 001 du CA):	-1 784,94
Résultat de clôture:(ligne 001)	-2,62
Restes à réaliser recettes:	0,00
Restes à réaliser dépenses:	0,00
Solde Restes à Réaliser;	0,00
Résultat clôture+rar:	-2,62
Besoin de financement:	
Excédent de financement:	

reprise au BP de la commune
suite clôture budget au 31-12-22

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire:	21 895,92
En couverture du besoin réel de financement:	
En dotation complémentaire:	
Total 1068:	0,00
Excédent reporté(ligne 002 en recettes):	21 895,92
TOTAL AFFECTE:	

reprise au BP de la commune
suite clôture budget au 31-12-22

Vote du Conseil Municipal :
Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00
Délibération n° D23_03_10

Budget salon de coiffure

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice:	3 611,41
Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA)	5 769,71
Résultat de clôture à affecter:	9 381,12

Besoins réels de la section d'investissement	
Résultat d'investissement de l'exercice:	-77,16
Résultat reporté N-1 (ligne 001 du CA):	-3 107,14
Résultat de clôture:(ligne 001)	-3 184,30
Restes à réaliser recettes:	0,00
Restes à réaliser dépenses:	0,00
Solde Restes à Réaliser;	0,00
Résultat clôture+rar:	-3 184,30
Besoin de financement:	3 184,30
Excédent de financement:	0,00

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire:	9 381,12
En couverture du besoin réel de financement:	3 184,30
En dotation complémentaire:	
Total 1068:	3 184,30
Excédent reporté(ligne 002 en recettes):	6 196,82
TOTAL AFFECTE:	9 381,12

Vote du Conseil Municipal :
Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00
Délibération n° D23_03_11

Budget principal

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice:	84 232,93
Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA)	421 477,68
Résultat de clôture à affecter:	505 710,61

Besoins réels de la section d'investissement	
Résultat d'investissement de l'exercice:	-153 998,82
Résultat reporté N-1 (ligne 001 du CA):	352 067,31
Résultat de clôture:(ligne 001)	198 068,49
Restes à réaliser recettes:	0,00
Restes à réaliser dépenses:	0,00
Solde Restes à Réaliser;	0,00
Résultat clôture+rar:	198 068,49
Besoin de financement:	0,00
Excédent de financement:	198 068,49

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire:	505 710,61
Correction resultat excédentaire boulangerie	8 003,50
Correction resultat excédentaire supérette	21 895,92
Résultat excédentaire corrigé	535 610,03
En couverture du besoin réel de financement:	0,00
En dotation complémentaire:	131 000,00
Total 1068:	131 000,00
Excédent reporté(ligne 002 en recettes):	404 610,03
TOTAL AFFECTE:	535 610,03

- 2,62 € (deficit boulangerie) et - 2,14 € (deficit supérette) = **198 043,73 €** suite clôture budgets annexes au 31-12-22

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00

Délibération n° D23_03_12

▪ Fiscalité Locale : Vote des taux 2023

Monsieur le Maire explique qu'il appartient au Conseil Municipal, dans le cadre de ses compétences, de voter chaque année les taux de la fiscalité locale .

Il rappelle ensuite que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La taxe d'habitation a été maintenue sur les résidences secondaires et autre locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Pour les impositions établies au titre de 2021 et 2022, les communes ne votaient plus le taux d'imposition de cette taxe.

A compter de 2023, les communes retrouvent leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Une absence de vote de ce taux d'imposition au titre de 2023 sera interprétée comme un taux nul par les services de la DDFIP.

Au vu des éléments ci-dessus, il convient donc de délibérer sur la fixation des taux de fiscalité directe pour 2023. M. le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023, respectant ainsi l'engagement de la campagne électorale.

LIBELLE DES TAXES FISCALES	TAUX 2022	TAUX 2023
Habitation (résidences secondaires)		11,98 %
Foncière bâti	39,88 %	39,88 %
Foncière non bâti	100,18 %	100,18 %

Puis il informe l'assemblée du montant global du produit résultant des taux votés :

Taxes	TAUX 2023			PRODUIT CORRESPONDANT
	TAUX DE BASE 2022	TAUX VOTES 2023	Base d'imposition prévisionnelle 2023	
Habitation (résidences secondaires)		11,98%	247 798	29 686 €
foncière bâti	39,88%	39,88%	1 151 000	459 019 €
foncière non bâti	100,18%	100,18%	93 200	93 368 €
Total				582 073 €
Allocations compensatrices				12 306 €
Coefficient correcteur				- 56 848 €
Produit attendu				537 531 €

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00

Délibération n° D23_03_13

- **Vote du Budget Primitif 2023 (Budget Principal et budget annexe salon de coiffure)**

Monsieur le maire indique qu'il convient de présenter les budgets primitifs

Budget Salon de coiffure

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2023		
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	12 000,00		12 000,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	9 000,00		9 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 000,00		3 000,00
66 - Charges financières	300,00		300,00
67 - Charges spécifiques	1 400,30		1 400,30
Total dépenses réelles	13 700,30		13 700,30
Total dépenses d'ordre	6 500,70		6 500,70
Total dépenses de fonctionnement	20 201,00		20 201,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2023		
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	11 000,00		11 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	2 901,00		2 901,00
77 - Produits spécifiques	103,18		103,18
002 - Excédent de fonctionnement reporté	6 196,82		6 196,82
Total recettes réelles	20 201,00		20 201,00
Total recettes de fonctionnement	20 201,00		20 201,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2023		
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Déficit d'investissement reporté	3 184,30		3 184,30
16 - Emprunts et dettes assimilés	6 500,70		6 500,70
Total dépenses réelles hors opérations	9 685,00		9 685,00
Total dépenses d'investissement	9 685,00		9 685,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2023		
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 184,30		3 184,30
Total recettes réelles hors opérations	3 184,30		3 184,30
Total recettes d'ordre	6 500,70		6 500,70
Total recettes d'investissement	9 685,00		9 685,00

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00

Délibération n° D23_03_14

Budget principal

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2023		
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	466 491,72		466 491,72
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	160 491,72		160 491,72
61 - SERVICES EXTERIEURS	190 000,00		190 000,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	109 500,00		109 500,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	6 500,00		6 500,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	500 300,00		500 300,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	15 000,00		15 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	6 500,00		6 500,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	478 800,00		478 800,00
014 - Atténuations de produits	35 000,00		35 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	109 278,28		109 278,28
66 - Charges financières	21 400,00		21 400,00
67 - Charges spécifiques	1 000,00		1 000,00
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	500,00		500,00
Total dépenses réelles	1 133 970,00		1 133 970,00
Total dépenses d'ordre	140 500,00		140 500,00
Total dépenses de fonctionnement	1 274 470,00		1 274 470,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2023		
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	47 000,00		47 000,00
73 - Impôts et taxes	530 800,00		530 800,00
74 - Dotations et participations	253 766,28		253 766,28
75 - Autres produits de gestion courante	30 783,69		30 783,69
76 - Produits financiers	10,00		10,00
77 - Produits spécifiques	500,00		500,00
013 - Atténuations de charges	7 000,00		7 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	404 610,03		404 610,03
Total recettes réelles	1 274 470,00		1 274 470,00
Total recettes de fonctionnement	1 274 470,00		1 274 470,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2023		
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
16 - Emprunts et dettes assimilés	841 718,66		841 718,66
20 - Immobilisations incorporelles	21 001,44		21 001,44
204 - Subventions d'équipement versées	66 000,00		66 000,00
21 - Immobilisations corporelles	51 000,00		51 000,00
Total dépenses réelles hors opérations	978 720,00		978 720,00
088 - TRAVAUX DE VOIRIE -	40 000,00		40 000,00
21001 - SCHEMA HYDROLOGIQUE PLUVIAL	24 000,00		24 000,00
21002 - AMENAGEMENT RUE DE LA CORDERIE	450 000,00		450 000,00
21003 - AMENAGEMENT RUE DES CYCLAMENS	11 000,00		11 000,00
21007 - MOBILIER URBAIN	42 000,00		42 000,00
22001 - TRAVAUX RENOVATION MAIRIE	13 000,00		13 000,00
23001 - NOUVELLE BIBLIOTHEQUE	120 000,00		120 000,00
66 - BATIMENTS COMMUNAUX	10 000,00		10 000,00
83 - CIMETIERE	15 000,00		15 000,00
84 - ECOLE MATERNELLE	12 000,00		12 000,00
87 - MATERIEL TECHNIQUE	9 500,00		9 500,00
88 - AMENAGEMENT PAYSAGER	7 000,00		7 000,00
Total dépenses opérations d'invest.	753 500,00		753 500,00
Total dépenses d'ordre	30 000,00		30 000,00
Total dépenses d'investissement	1 762 220,00		1 762 220,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2023		
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Excédent d'investissement reporté	198 043,73		198 043,73
024 - Produits des cessions d'immobilisations	26 000,00		26 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	158 288,27		158 288,27
13 - Subventions d'investissement reçues	3 700,00		3 700,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	700,00		700,00
Total recettes réelles hors opérations	385 712,00		385 712,00
21001 - SCHEMA HYDROLOGIQUE PLUVIAL	10 000,00		10 000,00
21002 - AMENAGEMENT RUE DE LA CORDERIE	450 000,00		450 000,00
21007 - MOBILIER URBAIN	3 000,00		3 000,00
23001 - NOUVELLE BIBLIOTHEQUE	34 000,00		34 000,00
84 - ECOLE MATERNELLE	708 008,00		708 008,00
88 - AMENAGEMENT PAYSAGER	1 000,00		1 000,00
Total recettes opérations d'invest.	1 206 008,00		1 206 008,00
Total recettes d'ordre	170 500,00		170 500,00
Total recettes d'investissement	1 762 220,00		1 762 220,00

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00

Délibération n° D23_03_15

▪ **Dissolution du compte CCAS**

Par délibération du 05 avril 2022, le Conseil Municipal a décidé de clôturer le budget CCAS. Le compte présente un solde positif de 380,07 €. Il convient par conséquent d'acter la dissolution du compte du CCAS et de reprendre les résultats au budget principal.

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00

Délibération n° D23_03_16

2. ACCUEIL DES ENFANTS PAR LE CENTRE DE LOISIRS "LES PETITS GAMINS" DURANT LES VACANCES D'ÉTÉ 2023

▪ **Signature d'une convention de mise à disposition de locaux scolaires avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale du bassin de Marennes**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bassin de Marennes est doté depuis le 1er janvier 2018 de la compétence "action sociale d'intérêt communautaire", incluant la politique éducative en direction de l'enfance et de la jeunesse. Dans un objectif d'équilibre intercommunal, le CIAS souhaite reconduire l'ouverture de la structure annexe de l'accueil de loisirs extrascolaire "Les petits gamins", sur la commune de Nieulle-sur-Seudre, durant les vacances d'été 2023.

Par conséquent, il convient de signer une convention pour définir les modalités de collaboration et de mise à disposition des locaux et du matériel de l'école primaire de Nieulle sur Seudre. Seraient concernés

- 3 salles : 1 salle de restauration, 1 salle de garderie et 1 salle de classe
- l'ensemble des sanitaires et la cuisine
- Partie maternelle, la salle de motricité et le dortoir

La période d'occupation ira du lundi 10 juillet au mardi 29 août 2023 inclus.

M. le Maire invite l'Assemblée Municipale à se prononcer sur ce dossier.

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00

Délibération n° D23_03_17

3. ANIMAUX ERRANTS OU EN DIVAGATION

▪ **Renouvellement de la Convention de Fourrière conclue avec la SPA de Saintes**

M. le Maire rappelle à l'assemblée municipale que selon l'article L.211-24 du Code Rural, chaque commune a l'obligation de disposer des services d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des animaux trouvés errants ou en état de divagation.

Depuis de nombreuses années, la commune confie à la SPA de SAINTES Refuge du Bois Rulaud, cette mission de fourrière et d'accueil des animaux errants, par le biais d'une convention annuelle.

La contribution afférente à cette mission s'élève à 743,40 € au titre de l'année 2023 (0,60 € x 1 239 habitants) avec la formule "tout compris" (Déplacement de la SPA pour venir récupérer l'animal capturé + prise en charge de l'animal en fourrière).

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00

Délibération n° D23_03_18

4. QUESTIONS DIVERSES

- **Point de situation sur l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat mise en place sur la CdC du Bassin de Marennes**

M. le Maire informe l'assemblée avoir assisté à une réunion de travail le jeudi 23 mars avec SOLIHA au sujet de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain menée sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes. Pour rappel SOLIHA est une association dont l'objectif est de favoriser l'accès et le maintien dans l'habitat des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables. Toutes les associations SOLIHA sont agréées Service social d'intérêt générale par l'Etat.

Il rappelle que l'opération programmée sur le territoire de la CCBM concernent les propriétaires occupants mais aussi les propriétaires bailleurs. Les conventionnements sont possibles sous conditions de ressources (plusieurs paliers). Pour les bailleurs, la condition d'un loyer plafonné est exigée en plus des conditions de ressources des locataires. Les aides accordées peuvent atteindre 50% d'un montant de travaux plafonné, auxquelles peuvent s'ajouter 15% maximum par la CCMB.

Sous forme de projection, il présente les différentes aides existantes : lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la précarité énergétique, le maintien à domicile... Dans tous les centres anciens, les aides peuvent être majorées.

M. le Maire invite fortement l'assemblée à communiquer sur ce dispositif et sur les permanences de SOLIHA pour que les usagers puissent se renseigner.

- **Désherbage de la bibliothèque**

Lors du récolement de janvier 2023, les bénévoles de la bibliothèque ont constaté qu'un certain nombre de documents étaient soit en mauvais état, soit que leur contenu était devenu obsolète.

Mme DERAMOND, en qualité de responsable, demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à l'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la Bibliothèque municipale.

Une liste des documents dés herbés sera établie et conservée à la bibliothèque. Une marque de sortie d'inventaire sera apposée sur chaque exemplaire.

M. le Maire invite l'Assemblée Municipale à se prononcer sur ce dossier.

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00

Délibération n° D23_03_19

5. TOUR DE TABLE

M. le Maire informe que la salle des fêtes ne sera pas louée pour le 14 juillet, suite à un désistement. De ce fait, le comité des fêtes a mis une option.

Une chasse aux œufs est organisée dans le square à l'occasion des festivités de Pâques le samedi 08 avril après-midi. M. le Maire adresse ses félicitations et ses remerciements à Mme CHAUVET et à M. GACHINAT pour les décors en bois peints, toujours sur le thème de Pâques, qui ont été réalisés par leurs soins puis installés à différents endroits du bourg.

M. ANGER fait le point sur le parcours du circuit pédestre qui sera organisé en septembre dans le cadre de la Remontée de la Seudre, la commune étant village départ.

M. MANCEAU informe des informations, notamment d'ordre économique, qu'il a recueillies lors de réunions à la CCMB ainsi que des actions mises en place par le CIAS.

M. VIOLLET informe que l'association avec laquelle il travaille pour la production d'huile d'olive cherche à se développer et à se faire connaître en mettant sa production en vente sur les marchés. L'association est invitée à se rapprocher de Mme MORICE pour savoir si un stand sur le marché communal est possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

Le Maire,
François SERVENT.



Le Secrétaire de séance,
Michel MANCEAU.